



Procès-Verbal

Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 33
28 Janvier 2026

Présents : Didier Gantier, Président
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins

Par courriel : Bernard Loirat, référent Loisir
Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
Loïc Échasserieau, Laurence Paré, Daniel Roger, Section Féminines
Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins
Hubert Bernard, Section Jeunes Masculins

Assistent : Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions
Françoise Pichon, responsable Service Compétitions et Arbitrage
Aurélie Guillet, assistante Jeunes Masculins et Féminin
Sébastien Duret, Directeur Général

Préambule :

M. Didier Gantier, membre du club de St-Viaud Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Mme. Laurence Paré, membre du club de St-Herblain UF (502274), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré sur Loire (502138) et du GF Terres de Loire (565244), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Patrice Guet, membre du club de AS Mésanger (516995) et GJ Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Bernard Loirat, membre du club de Arche FC (544823), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Loïc Échasserieau, membre du club de FC Loire et Sillon (525241), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 32 des 21 et 22 janvier 2026 sans réserve.

Section Jeunes Masculins

Intempéries

- **Modifications des horaires**

La Commission rappelle qu'en application de l'article 17 du Règlement des Championnats Départementaux Jeunes Masculins, applicable en Coupes Jeunes Masculins, la Commission d'Organisation peut décaler l'horaire d'une rencontre par rapport à l'horaire prévu pour le début de la rencontre, et ce afin de permettre de faire jouer le maximum de rencontres et pour des raisons tenant à la régularité et à l'équité des compétitions en respectant le calendrier général initial.

- **Rencontres du week-end des 7 et 8 février 2026**

La Commission informe les clubs que les rencontres en retard de Coupes U15, U17 et U18 et Challenge U15 prévues les 7 et 8 février 2026 seront prioritaires sur toutes rencontres de compétitions jeunes départementales en cas d'arrêtés municipaux ou de saturation dans l'occupation des terrains du club ou groupement.

Étude des dossiers

Match n° 55265375 : Vertou USSA 2 / Clisson Etoile 1 - Coupe U15 Intersport groupe 01 du 24.01.2026

Match non joué et absence de feuille de match.

La Commission :

- Prend connaissance du rapport de M. ATONATTY Alban, Président du club de Vertou USSA indiquant que :
 - Avant le début de la rencontre, après une modification de l'équipe adverse, la tablette a dysfonctionné
 - L'arbitre a décidé de faire établir une feuille de match papier qui lui a été fournie par le club de Vertou USSA
 - Le logo étant celui de la Ligue et non celui du District, l'arbitre a refusé de l'utiliser
 - Après plusieurs appels téléphoniques de l'arbitre, dont un interlocuteur qui lui a signifié que le logo n'importait pas, à 14h35, les 2 équipes ont rempli la feuille de match
 - L'arbitre a procédé à la vérification des équipements de Clisson Etoile
 - Avant de procéder à la vérification de ceux de Vertou USSA, l'arbitre a déclaré qu'il était 14h46 et que le délai règlementaire de 45 minutes était dépassé
 - L'arbitre a alors refusé définitivement de faire jouer le match
- Prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel, M. CHARAD BILLEROT Enzo, indiquant que :
 - Quand il a voulu vérifier les licences à 13h55, la tablette s'est mise à charger indéfiniment, suite à une modification de l'équipe de Clisson Etoile
 - Il a proposé de faire une feuille de match papier, ce que Vertou USSA a refusé dans un 1^{er} temps, indiquant qu'il fallait attendre le rechargement de la tablette
 - Après 20 minutes d'attente, le club de Vertou USSA a demandé que la rencontre débute sans que la feuille de match ne soit correctement établie, indiquant qu'elle serait complétée ultérieurement
 - Il a refusé, ne pouvant pas vérifier l'identité des joueurs
 - Il a contacté son référent arbitre qui lui a donné la procédure à suivre en cas d'absence de FMI
 - A 14h45, le club de Vertou USSA a présenté une feuille annexe, insistant pour que la rencontre se joue, avec un contrôle des licences et des identités à postériori
 - Les conditions, notamment de contrôle, n'étant pas réunies, il a décidé de ne pas faire débuter la rencontre
- Relève que le club de Clisson Étoile n'a pas répondu à la demande de rapport de la Commission

- Relève qu'aucune feuille de match n'a été rédigée et transmise
- Rappelle que l'article 128 des Règlements Généraux dispose que : « *Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. En cas d'absence d'officiel désigné, toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitres, est également considérée comme tel. Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire.* »
- Rappelle l'article 139bis des Règlements Généraux « Formalités d'avant match » : « *A l'occasion de ces rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match*
Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre [...] »
- Rappelle l'article 141 des Règlements Généraux :
 - « *1. Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.*
 - « *2. En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 139bis, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.*
A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre la liste de ses licenciés comportant leur photographie, il peut présenter celle-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit du document et le transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition. »
- Rappelle l'article 5.2.b du Règlement de la Coupe U15 Intersport :
 - « *match perdu par pénalité Retrait de 1 point* »

Par ces motifs, la Commission décide, conformément à l'Article 200 des Règlements Généraux de la FFF, de :

- **Donner match perdu par pénalité au club de VERTOU USSA**
- **De sanctionner l'équipe fautive du retrait d'un point en plus de la perte par pénalité**
- **D'amender le club de CLISSON Étoile de la somme de 105€ pour non-réponse**

Match n° 55264566 St-Julien Divatte FC 1 / Oudon Couffé FC 2 - Coupe U17 Masculins groupe 01 du 24.01.2026

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes masculins, dispose que :

« *Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences.* ».

La Commission :

- Relève que :
 - La rencontre a été arrêtée à la 70^{ème} minute de jeu sur le motif « *FCOC arrête le match car intégrité physique des joueurs compromise* »
- Prend connaissance du courriel du club d'Oudon Couffé FC
- Décide de :
 - **Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, section des lois du jeu.**

Matches reportés et inversés

Article 5.2.7. des règlements des coupes départementales U18, U17 et U15 et Challenge U15 :

« *En cas d'impraticabilité du terrain primitivement choisi, la commission a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse ou à un autre lieu de rencontre qui en tout état de cause est retenu en cas d'impraticabilité du terrain des deux clubs en présence.* »

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55265169	Coupe U18	Châteaubriant AL 22 / Vallons Erdre FCVLP 22	24.01.2026	14.02.2026

55265187	Coupe U18	St André 22 / Fay Bouvron FC 22	24.01.2026	07.02.2026
55265279	Coupe U18	Plessé Dresny ES 22 / Vay Marsac 21	24.01.2026	07.02.2026
55265588	Coupe U15	St-Philbert de Grandlieu US 2 / GJ Sud Retz 1	24.01.2026	07.02.2026
55265600	U15 D3	St-Herblain UF 1 / Campbon UBCC 1	24.01.2026	07.02.2026
55265617	Challeng U15	Ste-Pazanne FC Retz 2 / Bouaye FC 2	24.01.2026	07.02.2026
55265653	Challeng U15	Pornichet ES 3 / Pontchâteau AS Guillaumois 2	24.01.2026	07.02.2026
55265666	Challeng U15	Héric FC 2 / Vay Marsac FC 1	24.01.2026	07.02.2026

Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

(...) - à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. »

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55265163	Coupe U18	Campbon UBCC 22 / Le Gâvre FCGC 22	24.01.2026	07.02.2026
55390252	U18 D3	Plessé Dresny ES 22 / Campbon UBCC 22	07.02.2026	A fixer
55427715	U18 D3	Le Gâvre FCFC 22 / Piriac ES Pays Blanc 21	07.02.2026	A fixer
55392594	U18 D4	Vallons Erdre FCVLP 22 / Landreau Loroux OSC 22	14.02.2026	A fixer
55390388	U18 D4	Châteaubriant AL 22 / Derval SCNA 23	14.02.2026	A fixer
55390250	U18 D3	GJ 3 Forêts Soudan 21 / Fay Bouvron FC 22	07.02.2026	A fixer
55427716	U18 D3	GJ La Baule Côte d'Amour 21 / St-André des Eaux 22	07.02.2026	A fixer
55265268	Coupe U18	GJ La Baule Côte d'Amour 21 / Ent. Ste-Reine/Bes. 21	24.01.2026	07.02.2026
55427718	U18 D3	GJ Portes de Bretagne 21 / Ent. Ste-Reine/Bes. 21	24.01.2026	07.02.2026
55265279	U18 D3	Vay Marsac FC 21 / GJ Pierre Bleue 21	07.02.2026	A fixer
55390252	U18 D3	Plessé Dresny ES 22 / Campbon UBCC 22	07.02.2026	A fixer
55264870	Coupe U17	Moisdon Meilleraye EDD 1 / Oudon Couffé FC 1	24.01.2026	07.02.2026
55390774	U17 D3	Thouaré US 1 / Moisdon Meilleraye EDD 1	07.02.2026	A fixer
55390640	U17 D2	GJ GBBC 1 / Oudon Couffé FC 1	07.02.2026	A fixer
55265504	Coupe U15	GJ 3 Forêts Soudan 1 / Guenrouët US 1	24.01.2026	07.02.2026
55391336	U15 D3	Châteaubriant Volt. 2 / GJ 3 Forêts Soudan 1	07.02.2026	A fixer
55391193	U15 D3	St-Nazaire AF 2 / Guenrouët US 1	07.02.2026	A fixer
55265533	Coupe U15	St-Brevin AC 1 / Rezé FC 1	24.01.2026	07.02.2026
55390970	U15 D1	Couëron Chabossière FC 1 / St-Brevin AC 1	07.02.2026	A fixer
55396542	U15 D1	La Roche Blanche Côteaux 1 / Rezé FC 1	07.02.2026	A fixer
55265587	Coupe U15	Bouaye FC 1 / GJ Deux Coutais 1	24.01.2026	07.02.2026
55391150	U15 D2	Bouaye FC 1 / St-Sébastien FC 2	07.02.2026	A fixer
55391239	U15 D3	Nantes St-Yves Esp. 1 / GJ Deux Coutais 1	07.02.2026	A fixer
55391011	U15 D1	GJ Sud Retz 1 / Nantes Don Bosco 1	07.02.2026	A fixer
55391381	U15 D3	St-Hilaire de Clisson FCSSM 1 / St-Philbert de Gdieu 2	07.02.2026	A fixer
55391335	U15 D3	Campbon UBCC 1 / GJ Pierre Bleue 1	07.02.2026	A fixer
55391058	U15 D2	Piriac Es Pays Blanc 1 / St-Herblain UF 1	07.02.2026	A fixer
55391435	U15 D4	Rezé FC 2 / Bouaye FC 2	07.02.2026	A fixer
55391434	U15 D4	Ste-Pazanne FC Retz 2 / Chaumes Arche FC 2	07.02.2026	A fixer
55323772	Chall. U15	St-Vincent LUSTVI 1 / GJ 3 Forêts Soudan 2	24.01.2026	07.02.2026
55449674	U15 D4	St-Vincent LUSTVI 1 / Plessé Dresny ES 2	07.02.2026	A fixer
55392337	U15 D5	Vay Marsac FC 1 / GJ 3 Forêts Soudan 2	07.02.2026	A fixer
55391480	U15 D4	Montoir CS 2 / Pontchâteau AS Guillaumois 2	07.02.2026	A fixer
55392128	U15 D5	Pornichet ES 3 / St-Nazaire UMP 2	07.02.2026	A fixer
55392337	U15 D5	Vay Marsac FC 1 / GJ 3 Forêts Soudan 2	07.02.2026	A fixer
55392339	U15 D5	Moisdon Meilleraye EDD 1 / Héric FC 2	07.02.2026	A fixer
55323828	U14 D2	Châteaubriant Voltig. 3 / Châteaubriant AL 2	24.01.2026	07.02.2026
55392500	U14 D2	Châteaubriant Voltig. 21 / St-Herblain OC 21	07.02.2026	A fixer
55392338	U15 D5	Ent. Nozay/Guémené M. 2 / Châteaubriant AL 2	07.02.2026	A fixer
55323829	Chall. U15	GJ Nord 44 1 / Moisdon Meilleraye EDD 1	24.01.2026	07.02.2026
55391523	U15 D4	GJ Mésanger St-Géron 2 / GJ Nord 44 1	07.02.2026	A fixer

55265727	Chall. U15	Vieillevigne La Planche AS 2 / St-Fiacre Côteaux FC 2	24.01.2026	07.02.2026
55391567	U15 D4	St-Fiacre Côteaux FC 1 / Vieillevigne La Planche AS 2	07.02.2026	A fixer
55434523	U15 D5	La Montagne FC 2 / St-Fiacre Côteaux FC 2	07.02.2026	A fixer
55265851	Chall. U15	Sautron AS 2 / Nantes Don Bosco 3	24.01.2026	07.02.2026
55449673	U15 D4	St-Herblain UF 3 / Sautron AS 2	07.02.2026	A fixer
55434525	U15 D5	Geneston AS Sud Loire 3 / Nantes Don Bosco 3	07.02.2026	A fixer

Classement U18 – Phase 2

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Sportive et Règlementaire et valide le classement ci-dessous et la ventilation des équipes pour la phase 3 sous réserve de procédures.

U18 D2 Groupe E		Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff	Art. 37
1	Vertou Foot Es 21	11	5	3	2	0	14	9	5	0
2	St Julien Divatte Fc 22	9	5	3	0	2	9	11	-2	0
3	Thouaré Us 21	7	5	2	1	2	9	5	4	0
4	Aigrefeuille As Main 21	6	5	2	0	3	7	7	0	0
5	St Fiacre Cot. Fc 21	4	5	1	2	2	10	15	-5	2
6	Ste Luce S/Loire Us 21	1	5	0	1	4	3	8	-5	3

Classement U18 – Phase 3

La Commission publie les calendriers des groupes U18 D2 C et U18 D3 C pour la 3^e phase.

Section Féminines

Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

(...) - à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. »

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54031178	Seniors D3	Gf Havre Et Loire 2 / Derval Sc Nord Atlan 1	25.01.2026	22.02.2026
55269240	Seniors D4	Gf Plesse Vay Marsac 2 / Gf Loroux Divatte 3	25.01.2026	08.02.2026
55296691	U18F N1	Camoël Presqu'île FC 1 / GF Plessé Vay Marsac 1	24.01.2026	14.02.2026
55368044	U15F à 8	GF Violettes Sud Loire 2 / Rezé FC 2	24.01.2026	A fixer
55298698	U15F à 8	Fay Bouvron FC 1 / Vallons Le Pin FCVLP 1	24.01.2026	A fixer
55298701	U15F à 8	Villeneuve Bourgneuf FC 1 / GF Pays Noir 2	24.01.2026	14.02.2026
55355413	U15F N2	GF Hâvre et Loire 1 / Ent. ES Marais/FCBL 1	24.01.2026	14.02.2026

Section Seniors Masculins

Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

(...) - à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. »

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
53873803	Seniors D1	Fay Bouvron Fc 1 - St Lyphard Amicale 1	25.01.2026	15.02.2026
53873804	Seniors D1	Chateaubriant Voltig 3 - Guemene Fc 1	25.01.2026	22.02.2026
53873805	Seniors D1	Campbon Ubcc 1 - Machecoul Asr 1	25.01.2026	22.02.2026
53884910	Seniors D3	Sainte-Reine Crossac 2 - Baule Pouliguen Us 3	25.01.2026	15.02.2026
53884913	Seniors D3	Guenrouet Us 1 - Pontchateau St Guill 1	25.01.2026	22.02.2026
53885989	Seniors D3	St Julien V. Cavusg 1 - St Aubin Chateaux Us 1	25.01.2026	15.02.2026
53885991	Seniors D3	St Vincent Lustvi 1 - Derval Sc Nord Atlan 3	25.01.2026	15.02.2026
53885992	Seniors D3	Le Gavre Fcgc 1 - Grand Auverne Us 1	25.01.2026	15.02.2026
53996535	Seniors D4	Moisdon Meilleraye EDD 1 / Rougé Esp.	07.12.2025	15.03.2026
53996419	Seniors D4	Besne Ja 2 - La Chapelle Marais F 4	25.01.2026	15.02.2026
53996550	Seniors D4	Vay Marsac Fc 2 - St Vincent Lustvi 2	25.01.2026	15.03.2026
53996551	Seniors D4	Erbray Jeunes 3 - Sion Lusanger As 1	25.01.2026	15.03.2026
54139615	Seniors D5	Campbon Ubcc 3 - Piriac Es Pays Blanc 3	25.01.2026	15.02.2026
54142833	Seniors D5	Missillac Fc 2 - Pontchateau St Roch 1	25.01.2026	15.02.2026
54142834	Seniors D5	Besne Ja 3 - Pontchâteau St Guill 3	25.01.2026	15.02.2026
54143365	Seniors D5	Severac Fc Atl. Morb 2 - Vay Marsac Fc 3	25.01.2026	22.02.2026
54143366	Seniors D5	Plesse Coudray Os 1 - Plesse Dresny Es 4	25.01.2026	15.02.2026
54143367	Seniors D5	Fay Bouvron Fc 3 - Ent. Fc3r/Missillac 2	25.01.2026	15.02.2026
54143368	Seniors D5	Lavau Fc 2 - Guemene Fc 3	25.01.2026	22.02.2026
54545365	Seniors D5	La Grignois Puceul 2 - Guemene Guenouvy 1	25.01.2026	22.02.2026
54431080	Seniors D5	Nd Landes Esl 1 - Abbaretz Saffre Fc 4	25.01.2026	15.02.2026
54145066	Seniors D5	Sion Lusanger As 2 - St Julien V. Cavusg 2	25.01.2026	15.02.2026
54145067	Seniors D5	Soudan Us 3 - Freigne Espoirs 2	25.01.2026	22.02.2026
54145068	Seniors D5	Moisdon Meiller Edd 2 - St Aubin Chateaux Us 3	25.01.2026	22.02.2026
54145069	Seniors D5	Rouge Esp 2 - Villepot Us 1	25.01.2026	22.02.2026
54145070	Seniors D5	St Vincent Lustvi 3 - Ruffigne As 2	25.01.2026	15.02.2026
54145071	Seniors D5	Grand Auverne Us 2 - Erbray Jeunes 4	25.01.2026	15.02.2026
54146370	Seniors D5	Vallons Erdre Fc Vlp 3 - Freigne Espoirs 1	25.01.2026	15.02.2026
54146371	Seniors D5	Petit Auverne Sp 1 - St Gereon Reveil 3	25.01.2026	15.02.2026

Section Futsal

Coupe du District

1^{er} tour

La Commission homologue le résultat de la rencontre retour du 1^{er} tour de la Coupe du District Nantes Métropole Futsal 3 – Nantes Mamba Futsal 1 joué le vendredi 23 janvier 2026 reste à jouer.

Quarts de finale

La Commission valide la programmation des quarts de finale :

- Nantes Mamba 1 - Nantes ANF 2 (aller : 02/02/2026 - retour : 20/02/2026)

Section Foot Entreprise

Coupe Entreprise « Jean-Yves Nouvel » et Challenge Foot Entreprise

- 1^{er} tour – Phase de poules

La Commission homologue les résultats du premier tour de Coupe Foot Entreprise qui se sont déroulés du 12 au 25 janvier 2026 à l'exception du match en retard Orvault Bugallière US 2 / St-Herblain Leclerc 1 reporté au 2 février 2026. La Commission valide les classements figurant en annexe, les 16 équipes qualifiées pour la Coupe Jean-Yves Nouvel et les autres équipes qualifiés pour le Challenge Entreprise.

- **Tirage au sort des 8es de finale**

La Commission procède au tirage des 8es de finale de la Coupe du District Foot Entreprise. Les rencontres sont fixées au lundi 9 février 2026 et publiées sur le site Internet.

Match reporté

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55179390	Coupe Ent	Orvault Bugallière US 2 / St-Herblain Leclerc AS 1	26.01.2026	02.02.2026

Formalités administratives

Forfaits

- **Forfaits**

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
 - b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.
2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- Feuille de match du week-end du 18 janvier 2026 non reçue :

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
55298697	U15F à 8	Nantes Étoile du Cens 1	Vallons FCVLP 1	Réclamée

- Feuilles de match du week-end du 25 janvier 2026 non reçues :

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
55264788	Coupe U17	Pt-St-Martin/Chevrol. 1	Rezé FC 1	Réclamée
55265145	Coupe U18	Blain ES 2	St-André 3	Réclamée
55296600	U18F N1	Carquefou USJA 1	GF Hâvre et Loire 2	Réclamée
54620198	Seniors D4M	St-Lumine de Coutais 2	Nantillais AS 1	Réclamée

Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visitante, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débuter.

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.

b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement ».

En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par le service administratif. Les amendes prononcées figurent en annexe.

Le Président,
Didier Gantier

L'Assistant,
Sébastien Duret

Coupe Entreprise Jy Nouvel / 1		Groupe A		436196								290	
Classement officiel au 27/01/2026		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orvault Cte As 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	29	3	26
2	Saint Sebastien Fc 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	13	7	6
3	Indret Naval Group 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	6	9	-3
4	Nantes Fc Fortil 1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	3	32	-29
Coupe Entreprise Jy Nouvel / 1		Groupe B		436196								292	
Classement officiel au 27/01/2026		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bouaye Lucoun Fc 1	7	3	2	1	0	0	0	0	0	12	6	6
2	Carquefou Usja 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	12	7	5
3	Nantes Corpo Asptt 1	4	3	1	1	1	0	0	0	0	9	4	5
4	Saint Sebastien Fc 2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	1	17	-16
Coupe Entreprise Jy Nouvel / 1		Groupe C		436196								294	
Classement provisoire		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Herblain Leclerc 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	5	0	5
2	Nantes Berlin 1989 F 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	6	8	-2
3	Treillieres Sympho F 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	6	4	2
4	Orvault Bugalliere 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	4	9	-5
Coupe Entreprise Jy Nouvel / 1		Groupe D		436196								293	
Classement officiel au 27/01/2026		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Nantes Nlfc 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	22	5	17
2	St Julien Divatte Fc 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	12	11	1
3	Pt St Martin Fcgl 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	6	13	-7
4	Nantes Municipaux 2	-1	3	0	0	2	1	0	0	0	4	15	-11
Coupe Entreprise Jy Nouvel / 1		Groupe E		436196								291	
Classement officiel au 27/01/2026		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Nantes St Felix Ccs 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	11	5	6
2	Nantes Municipaux 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	16	8	8
3	La Chapelle Sigma 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	7	10	-3
4	Indret Naval Group 2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	3	14	-11
Coupe Entreprise Jy Nouvel / 1		Groupe F		436196								297	
Classement officiel au 30/01/2026		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orvault Bugalliere 1	3	2	1	0	1	0	0	1	0	13	3	10
2	Carquefou Systeme U 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	8	13	-5
3	Nantes Ste Generale 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	3	8	-5

Type de dossier : Administratif						
Dossier :	23498094	Match :	62369.1	U15f À 8 / 3	Groupe A	335
Date :	19/01/2026		17/01/2026	581873 Gf Violettes Sud Loi 2	- 560518	Campbon Ubcc 1
Personne :					Club :	581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 34,00€
Dossier :	23500921	Match :	52318.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe I	338
Date :	23/01/2026		25/01/2026	545404 St Michel Oceane Fc 2	- 554096	Villeneuve Bourgneuf 2
Personne :					Club :	554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 140,00€
Dossier :	23501191	Match :	62446.1	U18f À 8 / 3	Groupe A	320
Date :	23/01/2026		24/01/2026	540404 Pontchateau Aos 1	- 581197	Gf Loroux Divatte 2
Personne :					Club :	581197 GF LOROUX CANTON
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 36,00€
Dossier :	23501227	Match :	62344.1	U15f À 11 N3 / 3	Poule B	721
Date :	23/01/2026		24/01/2026	581196 Gf Presqu'Ile 44 1	- 525241	Ent. Fcls/Smpfc 2
Personne :					Club :	525241 F.C. LOIRE ET SILLON
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 18,00€
Dossier :	23501316	Match :	60683.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 24	196
Date :	23/01/2026		24/01/2026	525241 Fc Loire Et Sillon 21	- 513858	La Chapelle Ac Chap 22
Personne :					Club :	513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLES/ERDRE
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 40,00€
Dossier :	23501418	Match :	60514.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 17	216
Date :	23/01/2026		24/01/2026	500041 Nantes La Mellinet 1	- 509217	Vertou Ussa 2
Personne :					Club :	500041 LA MELLINET DE NANTES
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 40,00€
Dossier :	23516663	Match :	61109.1	Challenge U15 / 1	Groupe 29	650
Date :	26/01/2026		24/01/2026	502448 Clisson Etoile 2	- 581899	Pt St Martin Fcg 1
Personne :					Club :	502448 ET. DE CLISSON
Motif :	1A 100€				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 40,00€
Dossier :	23516916	Match :	60604.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 10	176
Date :	26/01/2026		24/01/2026	590304 Vieillevigne Planche 21	- 502138	Thouare Us 21
Personne :					Club :	502138 U.S. THOUAREENNE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			28/01/2026	28/01/2026 16,00€

Dossier :	23516920	Match :	61013.1	Challenge U15 / 1	Groupe 13	634
Date :	26/01/2026		24/01/2026	509217 Vertou Ussa 3	- 581315 Ent. Fcoc-Rcasg 2	
Personne :					Club : 509217 U.S. STE ANNE DE VERTOU	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	
Dossier :	23516922	Match :	61036.1	Challenge U15 / 1	Groupe 17	652
Date :	26/01/2026		24/01/2026	510653 Nantes St Felix Ccs 1	- 564168 Gj Suce/Erdre Casson 3	
Personne :					Club : 510653 C.C.S. NANTES ST FELIX	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	
Dossier :	23516923	Match :	61048.1	Challenge U15 / 1	Groupe 19	639
Date :	26/01/2026		24/01/2026	512355 Nort Sur Erdre Ac 3	- 581910 Gj Joue Les Touches 2	
Personne :					Club : 512355 NORT A.C.	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	
Dossier :	23516924	Match :	61061.1	Challenge U15 / 1	Groupe 21	642
Date :	26/01/2026		24/01/2026	582205 Camoel Presqu'Ile Fc 2	- 580575 Savenay Malville Pfc 3	
Personne :					Club : 582205 FOOTBALL CLUB CAMOEL PRESQU'ILE VILAINE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	
Dossier :	23516925	Match :	60419.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 1	199
Date :	26/01/2026		24/01/2026	561182 St Julien Divatte Fc 1	- 581315 Oudon Couffe Fc 2	
Personne :					Club : 561182 FC ST JULIEN DIVATTE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	
Dossier :	23516927	Match :	60556.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 24	218
Date :	26/01/2026		24/01/2026	512355 Nort Sur Erdre Ac 2	- 501948 Chateaubriant Voltig 2	
Personne :					Club : 512355 NORT A.C.	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	
Dossier :	23516928	Match :	60581.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 06	171
Date :	26/01/2026		24/01/2026	560414 Gj Mésanger St Gereo 22	- 552653 Derval Sc Nord Atlan 22	
Personne :					Club : 560414 GJ MÉSANGER ST-GÉRÉON	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	
Dossier :	23516929	Match :	60724.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 31	174
Date :	26/01/2026		24/01/2026	561031 Gj De Goulaine 22	- 522724 St Herblain Uf 22	
Personne :					Club : 561031 GJ DE GOULAINNE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	
Dossier :	23516931	Match :	60742.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 34	173
Date :	26/01/2026		24/01/2026	510653 Nantes St Felix Ccs 22	- 544107 Rouans Es Marais 21	
Personne :					Club : 510653 C.C.S. NANTES ST FELIX	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet Date de fin Montant	
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026 28/01/2026 16,00€	

Dossier :	23516964	Match :	61006.1	Challenge U15 / 1	Groupe 12	637
Date :	26/01/2026	24/01/2026	581256	Geneston As Sud Loir 3	- 563770	Nantes Sporting Club 1
Personne :					Club :	581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 17,00€
Dossier :	23516965	Match :	61007.1	Challenge U15 / 1	Groupe 12	637
Date :	26/01/2026	24/01/2026	511986	Ste Luce S/Loire Us 2	- 513122	Sorinieres Elan F 2
Personne :					Club :	511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 17,00€
Dossier :	23516966	Match :	61108.1	Challenge U15 / 1	Groupe 29	650
Date :	26/01/2026	24/01/2026	521131	Nantes St Med Doulon 3	- 502518	Vallet Es 2
Personne :					Club :	521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 17,00€
Dossier :	23516967	Match :	60952.1	Challenge U15 / 1	Groupe 3	646
Date :	26/01/2026	24/01/2026	500041	Nantes La Mellinet 4	- 548100	La Montagne Fc 3
Personne :					Club :	500041 LA MELLINET DE NANTES
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 17,00€
Dossier :	23516970	Match :	60532.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 20	221
Date :	26/01/2026	24/01/2026	582222	Saint Sebastien Fc 2	- 581813	St Hilaire Clisson F 1
Personne :					Club :	582222 SAINT SEBASTIEN F. C.
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 17,00€
Dossier :	23516971	Match :	61700.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 21	207
Date :	26/01/2026	24/01/2026	580575	Savenay Malville Pfc 1	- 564168	Gj Suce/Erdre Casson 3
Personne :					Club :	580575 SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 17,00€
Dossier :	23516974	Match :	60418.1	Coupe U17 Masculins / 1	Groupe 1	199
Date :	26/01/2026	24/01/2026	523294	Nantes Fcta 1	- 500268	Ancenis Rcasg 1
Personne :					Club :	500268 R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Motif :		1A 100€			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 40,00€
Dossier :	23516975	Match :	62330.1	U15f À 11 N1 / 3	Groupe B	329
Date :	26/01/2026	24/01/2026	581873	Gf Violettes Sud Loi 1	- 501948	Chateaubriant Voltig 1
Personne :					Club :	581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 17,00€
Dossier :	23516977	Match :	61592.1	U15f À 8 / 3	Groupe B	336
Date :	26/01/2026	24/01/2026	534841	St Marc Sur Mer Foot 1	- 551545	Nantes Etoile Cens 1
Personne :					Club :	534841 ST MARC F.
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			28/01/2026	28/01/2026 17,00€

Dossier :	23517006	Match :	52343.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe I	338
Date :	26/01/2026	25/01/2026	527836	Pornic Goelands Sanm 2	- 513856	St Mars De Coutais 2
Personne :					Club :	527836 GOELANDS SAMMARITAINS
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 140,00€
Dossier :	23517014	Match :	60893.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 24	225
Date :	26/01/2026	24/01/2026	564392	Gj Gbbc 1	- 553554	Gj St Pere Oceane 1
Personne :					Club :	553554 GJ ST PERE OCEANE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 40,00€
Dossier :	23517035	Match :	60640.1	Coupe U18 Jean Olivier / 1	Groupe 17	197
Date :	26/01/2026	24/01/2026	544923	Nantes Don Bosco 21	- 517365	Orvault Sf 22
Personne :					Club :	517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL
Motif :		1A 100€			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			28/01/2026	28/01/2026 40,00€
Dossier :	23517036	Match :	62369.1	U15f À 8 / 3	Groupe A	335
Date :	26/01/2026	17/01/2026	581873	Gf Violettes Sud Loi 2	- 560518	Campbon Ubcc 1
Personne :					Club :	581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE
Motif :	34	Absence arbitre central			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	34	Manque arbitre central			28/01/2026	28/01/2026
Dossier :	23517041	Match :	62369.1	U15f À 8 / 3	Groupe A	335
Date :	26/01/2026	17/01/2026	581873	Gf Violettes Sud Loi 2	- 560518	Campbon Ubcc 1
Personne :					Club :	581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026	28/01/2026 16,00€
Dossier :	23517042	Match :	62369.1	U15f À 8 / 3	Groupe A	335
Date :	26/01/2026	17/01/2026	581873	Gf Violettes Sud Loi 2	- 560518	Campbon Ubcc 1
Personne :					Club :	581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE
Motif :	71	Signature(s) manquante(s) FM			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	81	Absence de signature			28/01/2026	28/01/2026 11,00€
Dossier :	23518794	Match :	52254.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe H	28
Date :	28/01/2026	25/01/2026	582652	St Fiacre Coteaux Fc 4	- 541370	Aigrefeuille As Main 4
Personne :					Club :	541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			28/01/2026	28/01/2026 16,00€
Dossier :	23519825	Match :	60849.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 17	249
Date :	30/01/2026	17/01/2026	502505	Nozay Os 1	- 513858	La Chapelle Ac Chap 1
Personne :					Club :	513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLES/ERDRE
Motif :	38	Droit d'évocation			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	09	Droit d'évocation			28/01/2026	28/01/2026 110,00€
Dossier :	23520112	Match :	50260.1	Départemental 2 Masculin / Unique	Groupe B	7
Date :	30/01/2026	25/01/2026	522724	St Herblain Uf 2	- 518734	Plesse Dresny Es 2
Personne :					Club :	522724 U. FRATERNELLE ST HERBLAIN
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026	28/01/2026 16,00€

Dossier :	23520116	Match :	51052.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe B	19
Date :	30/01/2026	25/01/2026	553847	Baule Pouliguen Us 4	-	540404 Pontchateau Aos 3
Personne :					Club :	553847 U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026	28/01/2026 16,00€
Dossier :	23520117	Match :	51252.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe E	23
Date :	30/01/2026	25/01/2026	512355	Nort Sur Erdre Ac 4	-	514662 Joue Sur Erdre Es 1
Personne :					Club :	512355 NORT A.C.
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026	28/01/2026 16,00€
Dossier :	23520119	Match :	51855.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe B	29
Date :	30/01/2026	25/01/2026	510460	St Lyphard Amicale 3	-	560126 Sainte-Reine Crossac 3
Personne :					Club :	510460 AM. ST LYPHARD
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026	28/01/2026 16,00€
Dossier :	23520120	Match :	52256.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe H	28
Date :	30/01/2026	25/01/2026	514034	Gorges Elan 5	-	581794 La Chap. Heulin Fcev 4
Personne :					Club :	514034 EL. DE GORGES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026	28/01/2026 16,00€
Dossier :	23520123	Match :	54842.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe H	20
Date :	30/01/2026	25/01/2026	581256	Geneston As Sud Loir 3	-	511875 St Philbert Gd Lieu 4
Personne :					Club :	581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			28/01/2026	28/01/2026 16,00€
Dossier :	23520140	Match :	60755.1	Coupe U15 Intersport / 1	Groupe 01	257
Date :	30/01/2026	24/01/2026	509217	Vertou Ussa 2	-	502448 Clisson Etoile 1
Personne :					Club :	502448 ET. DE CLISSON
Motif :	15	Absence de réponse demande document ou renseignement			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	15	Absence réponse demande document ou renseignement			28/01/2026	28/01/2026 105,00€